

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 13
Représentés : 1
Votants : 14

Date de la convocation : 07 septembre 2024 Date d'affichage : 07 septembre 2024

Date de l'affichage du PV : 19 septembre 2024

Le jeudi douze septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 7 septembre 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

<u>Présents</u>: Patricia MARSOLLİER, Camille GİTEAU, Hervé OLİVRY, Marianne BLANDİOT, Fabienne CADO, Céline HEİNRY, Christophe NOUVEL, Marcel ORHAN, Jean-Claude PİPARD, Marjorie SCHUER-POİRİER, Christian TARİEL, Patrick VAN DEN EYNDE et Alexis VİEL.

Absents excusés : André DAVID pouvoir à Marcel ORHAN.

Secrétaire de séance : Mme Marjorie SCHUER-POİRİER.

<u>Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation</u>

-Renonciations:

- DÍA Vente PAILLIER/BUCHARD à BILLOT Vanessa au 16 rue de la Fontaine
- DÍA Vente JOUÍN à CHARRON/MOREL au 18, La Tonneraie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL du 4 juillet 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 4 juillet 2024.

Madame Le Maire préside la séance.

01-09/2024 – AFFAİRES GÉNÉRALES – FGDON35 – Indemnité aux piégeurs des ragondins et des rats musqués.

Madame le Maire expose que la capture des ragondins et autres rongeurs aquatiques exotiques, dont la lutte est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral permanent du 30 août 2017, est réalisée uniquement par piégeage sélectif.



La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine (FGDON35) propose d'encourager l'action locale en indemnisant les piégeurs bénévoles de la Commune selon un montant défini par la Conseil Municipal.

Le conseil municipal décide :

D'allouer la somme de 500 € au titre de l'année 2024-2025 à diviser par le nombre de piégeurs qui sont au nombre de 2 soit 250 € par piégeur.

Pour mémoire, somme versée en 2021-2022 : 2€ x 208 captures (416 €). Pour mémoire, somme versée en 2022-2023 et 2023-2024 : 450 € (225€ par piégeur).

Cette somme ne pouvant être versée directement par la commune aux particuliers et dans le cadre de la convention FGDON/commune de DROUGES, il sera effectué un versement sur le compte de la FGDON 35.

La somme allouée sera ensuite versée par la FGDON35 dans son intégralité aux piégeurs de la commune n'agissant pas sur leur propriété mais bien sur le terrain d'autrui ou sur le domaine municipal.

<u>Débat sur le projet de parking sur l'ancien stade (sécurisation du stationnement + aires de jeux pour la Salle de La Fontaine)</u>

Certains membres du conseil évoquent l'opportunité d'associer le projet de parking avec l'installation d'ombrières+photovoltaïques.

Après échanges sur l'orientation du stationnement et sur les retours financiers d'une telle installation, la majorité des membres du conseil demandent l'étude de cette question d'ici le prochain conseil.

La signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre (cabinet ADA'O) est par conséquent ajournée au prochain conseil municipal.

PROCHAINE RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 17 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Madame Marjorie SCHUER-POİRİER Secrétaire de séance Madame Patricia MARSOLLİER
Maire

